

**Rapport en vertu de
la Loi sur la lutte
contre le travail forcé
et le travail des
enfants dans les
chaînes
d'approvisionnement**

Mai 2024

Introduction.....	2
Opérations	2
Chaîne d’approvisionnement/fournisseurs	3
Politiques et processus de diligence raisonnable	3
Risques liés aux pratiques d’esclavage moderne dans les opérations et la chaîne d’approvisionnement.....	5
Remédiation	5
Formation et mécanismes de grief.....	5
Évaluation de l'efficacité	6
Approbation et attestation.....	7

Introduction

Le présent rapport est préparé conformément à la Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi ») pour la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 (la « période de référence ») par McKinsey & Company, Inc. Canada, une société du Delaware (« McKinsey Canada [DE] ») et McKinsey & Company Canada/McKinsey & Compagnie Canada, une société constituée en vertu des lois de la Nouvelle-Écosse (« McKinsey Canada [NS] »), ensemble avec McKinsey Canada [DE], « McKinsey Canada »).

McKinsey Canada (DE) et McKinsey Canada (NS) sont des filiales de McKinsey & Company, Inc. qui, avec ses autres filiales, opère en tant qu'entreprise mondiale comprenant des bureaux dans plus de 130 villes et 65 pays (collectivement, McKinsey & Company, Inc. et ses filiales sont désignées sous le nom de « McKinsey »).

McKinsey Canada (DE) et McKinsey Canada (NS) n'ont pas l'obligation de produire un rapport en vertu de la législation sur la prévention de l'esclavage moderne dans d'autres juridictions. D'autres entités qui font partie de McKinsey sont soumises à d'autres législations de prévention de l'esclavage moderne qui comprennent, à la date du présent rapport, les lois suivantes : *Modern Slavery Act 2015* du Royaume-Uni; *Modern Slavery Act 2018* de l'Australie, et *Norwegian Transparency Act*.

McKinsey est une firme axée sur les valeurs et aspire à respecter les normes professionnelles, juridiques et éthiques les plus élevées. McKinsey Canada est soumis aux politiques, normes, procédures, processus et contrôles de McKinsey et les a mis en œuvre.

En tant que participant au Pacte mondial des Nations Unies, McKinsey soutient la protection des droits de la personne internationalement reconnus, l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire et l'abolition effective du travail des enfants.

McKinsey s'engage à poursuivre ses efforts pour s'assurer qu'il n'y a pas d'esclavage moderne ou de trafic d'êtres humains dans sa chaîne d'approvisionnement ou dans n'importe quelle partie de la firme.

Ce rapport présente le travail réalisé au cours de la période de référence pour évaluer et traiter les risques liés à l'esclavage moderne à l'échelle de McKinsey Canada. Pour plus d'informations sur l'approche et les pratiques de McKinsey, veuillez vous référer à ce qui suit :

- [Notre Code de conduite](#)
- [La déclaration sur les droits de la personne](#)
- Les [Normes des fournisseurs](#), y compris le code de conduite des fournisseurs
- [Le rapport ESG de 2023](#)

Opérations

McKinsey est une firme internationale qui offre des services de conseil en gestion et conseille les institutions des secteurs privé, public et social. Parmi les exemples de types de services, on peut citer la recherche empirique fondée sur des preuves, la

résolution de problèmes basée sur des faits, la collecte de données rigoureuse et l'analyse économique. McKinsey dispose d'une expertise fonctionnelle et sectorielle approfondie ainsi que d'une large couverture géographique.

Au moment de la publication de cette déclaration, McKinsey Canada (NS) opère à partir de quatre bureaux situés à Calgary, Montréal, Toronto et Vancouver.

Chaîne d'approvisionnement/fournisseurs

La chaîne d'approvisionnement de McKinsey est composée principalement de services fournis par des tiers, notamment des services de conseil professionnel, des services de voyage et des biens comme des produits technologiques ou des fournitures de bureau. McKinsey Canada importe des biens au Canada, particulièrement de l'équipement technologique et des fournitures de bureau.

McKinsey exige de ses fournisseurs qu'ils respectent pleinement les exigences juridiques applicables en matière d'esclavage, de travail forcé et de trafic humain et attend de ses fournisseurs qu'ils adoptent des pratiques conformes à ces lois.

Politiques et processus de diligence raisonnable

Les politiques de McKinsey, y compris notre Code de conduite et le Code de conduite de nos fournisseurs reflètent notre engagement à agir avec éthique et intégrité dans toutes nos relations d'affaires, ainsi qu'à mettre en œuvre et à appliquer des systèmes et des contrôles efficaces afin d'assurer que l'esclavage et le trafic humain ne sont pas présents dans la chaîne d'approvisionnement ni dans la main d'œuvre.

McKinsey a intégré des contrôles sur l'esclavage moderne dans le processus de diligence raisonnable des fournisseurs et sensibilise les collègues qui gèrent les processus de vérification et de gestion des fournisseurs à ces questions.

Les processus de gestion des risques des fournisseurs et de diligence raisonnable en place pour la période de référence incluent notamment une évaluation basée sur les risques du profil de risque global de chaque nouveau fournisseur intégré par le biais du processus standard. En 2023, McKinsey a recertifié ses fournisseurs (avec des exceptions limitées) selon un processus de diligence raisonnable standard mis à jour qui inclut des exigences environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Voici quelques informations supplémentaires sur le processus de diligence raisonnable pour l'intégration des fournisseurs :

- Vérifications dans les bases de données mondiales sur les sanctions et l'application de la loi (par exemple, OFAC, liste d'exclusion de la Banque mondiale).
- Examen des médias défavorables pour identifier les risques, y compris les violations des droits de la personne, la traite des êtres humains et les violations du droit du travail.
- Questionnaire ESG qui inclut une évaluation des risques et une évaluation de l'esclavage moderne sur la base de critères comme le pays dans lequel se déroulent les activités, la catégorie de service (basée sur des indices externes tels que l'indice de perception de la corruption [IPC] et l'indice mondial de l'esclavage) et/ou les dépenses annuelles prévues qui dépassent un seuil

prédéterminé pour les nouveaux fournisseurs.

- Un contrôle et une évaluation plus poussés des fournisseurs potentiels en fonction de la situation de chacun d'entre eux. Il s'agit notamment des fournisseurs à haut risque et à dépenses élevées, qui sont invités à remplir un questionnaire sur leurs politiques et procédures en matière de droits de l'homme, d'esclavage moderne, de travail forcé, de travail des enfants et de traite des êtres humains.

Dans le cadre du Code de conduite des fournisseurs, McKinsey exige des fournisseurs qu'ils se conforment pleinement aux exigences légales applicables en matière de lutte contre l'esclavage, de travail forcé et de trafic d'êtres humains, et attend des fournisseurs qu'ils adoptent des pratiques conformes à ces lois. Ce Code de conduite des fournisseurs a été mis à jour en 2023 afin d'élargir le nombre de questions relatives aux droits de la personne et au travail couvertes par le Code des fournisseurs, en informant les fournisseurs qu'ils doivent répercuter les attentes du Code sur leurs propres chaînes d'approvisionnement et en notant que McKinsey pourrait demander une évaluation ou un audit par une tierce partie à un fournisseur.

À partir de 2022, McKinsey a renforcé les processus de diligence raisonnable des fournisseurs en ajoutant un outil supplémentaire d'analyse des risques spécifiques aux droits de la personne et à l'esclavage moderne et en entamant une collaboration avec une plateforme tierce d'évaluation des fournisseurs. Les évaluations des fournisseurs menées via cette plateforme exigent la vérification et l'examen par un tiers indépendant de toute politique et pratique en matière de droits de l'homme en suivant des normes et des cadres reconnus au niveau mondial. En se basant sur les résultats de l'évaluation, McKinsey pourra demander des actions correctives aux fournisseurs afin qu'ils répondent aux domaines d'amélioration identifiés.

Une fois que le fournisseur est intégré, McKinsey effectue des diligences raisonnables périodiques basées sur le niveau de risque des fournisseurs actifs qui incluent une analyse des médias défavorables permettant à McKinsey de faire face à tous les nouveaux risques identifiés ou aux risques précédemment non détectés dans la chaîne d'approvisionnement.

McKinsey veille également à ce que le travail forcé et le travail des enfants ne soient pas utilisés au sein de la main-d'œuvre. Par exemple :

- McKinsey, par le biais de sa politique en matière de droits de la personne, s'engage à respecter toutes les lois réglementant l'âge minimum d'admission à l'emploi pour chaque poste, y compris toutes les lois relatives à l'emploi, à l'apprentissage et aux stages des jeunes et des étudiants, ainsi que l'interdiction stricte du recours au travail forcé et aux conditions de travail abusives, conformément à la définition du « travail forcé » donnée par l'Organisation internationale du travail (OIT), à savoir « un travail ou un service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas proposé de son plein gré ».
- McKinsey s'engage à respecter l'équité salariale et a mis en place des procédures pour aider à maintenir cette équité. McKinsey est fière d'annoncer un ratio de rémunération pondéré de 99 % pour 2023, au niveau mondial, ce qui représente le ratio entre les collègues féminins et non féminins sur la base de la rémunération totale par groupe de collègues et par niveau par pays¹.

Les décisions en matière d'emploi, y compris les questions de rémunération, sont basées sur des besoins opérationnels légitimes, les exigences du poste et les qualifications individuelles. Chaque collègue est rémunéré en fonction de ses compétences et de l'expérience pertinentes, de la performance dans le rôle et/ou de l'emplacement géographique.

- L'approche de McKinsey en matière d'équité salariale repose sur des analyses comparatives objectives et des connaissances du marché, ainsi que sur des pratiques d'audit rigoureuses. McKinsey surveille activement les réglementations en matière d'équité salariale dans tous les pays où elle opère. McKinsey a utilisé données de marché de WageIndicator pour vérifier que tous·tes les collègues touchent un salaire suffisant; les fourchettes de rémunération les plus basses de McKinsey sont supérieures au salaire minimum en vigueur, y compris pour les postes de niveau débutant.

¹ Ce ratio a été calculé sur la base de la rémunération totale annualisée pour 2023 des membres féminins et non féminins du cabinet, pondérée en fonction des segments, y compris le groupement de collègues et le niveau par pays, les associé·es et les non-associé·es. Les segments ayant un nombre total de collègues inférieur à dix ont été exclus.

Risques liés aux pratiques d'esclavage moderne dans les opérations et la chaîne d'approvisionnement

Les politiques internes de McKinsey reflètent notre engagement à agir avec éthique et intégrité dans toutes les relations d'affaires, ainsi qu'à mettre en œuvre et à appliquer des systèmes et des contrôles efficaces visant à éliminer l'esclavage et le trafic d'êtres humains de la chaîne d'approvisionnement.

Après évaluation des opérations commerciales et de la chaîne d'approvisionnement, McKinsey, société de services professionnels, n'a pas connaissance de risques importants de travail forcé ou de travail des enfants liés aux activités commerciales ou à la chaîne d'approvisionnement directement associées à McKinsey Canada. Dans le cas où un risque important est observé dans la chaîne d'approvisionnement, McKinsey a mis en place des processus pour suivre, contrôler et remédier aux problèmes, le cas échéant.

Remédiation

McKinsey Canada n'a pas identifié de cas confirmés de travail forcé ou de travail des enfants, et aucune mesure corrective n'a donc dû être prise.

McKinsey Canada n'a pas identifié de cas confirmés de perte de revenus en raison des mesures prises pour contrer le risque de travail forcé ou de travail des enfants, et donc aucune mesure n'a été requise pour remédier à la perte de revenus.

Formation et mécanismes de grief

En tant que firme internationale, McKinsey continue de maintenir et d'appliquer son *Code de conduite* et ses politiques relatives aux droits de la personne, telle que la Politique sur la conduite professionnelle, qui régit la manière dont le personnel interne se gouverne lui-même. Tous·tes les membres de la firme sont responsables d'instaurer et de maintenir une culture d'intégrité. McKinsey soutient les membres de la firme par des efforts de formation et de communication afin de maintenir un engagement en matière d'éthique, d'intégrité et de conformité.

Tous·tes les collègues actif·ves de McKinsey sont tenu·es de participer à la formation sur les normes professionnelles et de gestion des risques, puis d'attester chaque année qu'ils/elles se conforment aux politiques de la firme. Certains des sujets abordés dans la formation obligatoire annuelle comprennent l'anticorruption, les conflits d'intérêts, la sécurité de l'information, la lutte contre le harcèlement, la conduite professionnelle, la protection de l'environnement et les droits de la personne. Lors de leur arrivée, tous·tes les nouveaux·elles collègues doivent suivre une formation obligatoire sur le Code de conduite et les politiques de McKinsey et participer à une session d'intégration en personne ou virtuelle au cours de laquelle ils/elles découvrent les valeurs de McKinsey et ce que l'on attend d'eux/elles en tant que collègues. De plus, McKinsey offre à tous·tes les collègues de l'équipe d'approvisionnement une formation qui fournit des informations sur les principes fondamentaux de l'approvisionnement durable et les attentes de la politique d'approvisionnement durable et d'achat responsable. En 2023, 100 % des collègues

de l'équipe d'approvisionnement de McKinsey admissibles ont suivi la formation sur l'approvisionnement durable.

Chaque collègue a le droit de faire part de ses préoccupations concernant les valeurs, l'éthique et la conduite professionnelle sans craindre de représailles. En plus des canaux internes clairement définis, McKinsey dispose d'une ligne téléphonique mondiale qui permet aux collègues et aux rapporteurs externes de faire part de leurs préoccupations concernant des violations potentielles des lois, des politiques, des normes professionnelles et des valeurs de manière confidentielle et, lorsque la loi l'autorise, de manière anonyme.

McKinsey interdit les représailles de toute nature contre les collègues qui, de bonne foi, signalent des violations potentielles ou réelles des normes éthiques ou de la loi.

Évaluation de l'efficacité

McKinsey s'engage à participer à l'amélioration de son personnel et/ou de sa chaîne d'approvisionnement de manière continue. McKinsey a mis en place une pratique de gouvernance politique pour revoir et réautoriser les politiques, y compris les droits de la personne, sur une base annuelle. McKinsey évalue également l'efficacité de ses processus par le biais d'évaluations, d'examens et d'audits ciblés. En outre, McKinsey utilise des plateformes tierces pour comparer les politiques et les procédures avec les meilleures pratiques.

Approbation et attestation

Ce rapport a été approuvé conformément à l'article 11(4)(b)(ii) de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi ») par le conseil d'administration de McKinsey & Company Canada/McKinsey & Compagnie Canada et McKinsey & Company, Inc. Canada en tant que rapport conjoint pour McKinsey & Company, Inc. Canada et McKinsey & Company Canada/McKinsey & Compagnie Canada pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023.

Conformément aux exigences de la loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entité mentionnée sous ma signature. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la loi, et que j'ai le pouvoir d'engager l'entité énumérée sous ma signature pour l'année de déclaration mentionnée ci-dessus.

DocuSigned by:
Andrew Pickersgill
3061D1BF74974D1...

Andrew Pickersgill
Président
[McKinsey & Company, Inc. Canada](#)

29 mai 2024

DocuSigned by:
Robert Palter
7B99A8F4D7B14BF...

Robert Palter
Président
[McKinsey & Company Canada/](#)
McKinsey & Compagnie Canada

29 mai 2024